



DOSSIER

Psychologues
de l'Éducation
nationale,
chantier en cours

p.3-6

S P E C I A L

Psychologues



SNUIPP INFOS

N°116 | AOÛT - SEPTEMBRE - OCTOBRE 2015

Pas à pas vers le corps de psychologues de l'Éducation nationale



Renforcer «la place et le rôle des psychologues de l'éducation dans l'accompagnement des élèves et des familles et dans l'appui aux équipes éducatives, le tout au bénéfice de la réussite pour tous, scolaire comme professionnelle», telle est l'ambition affichée par la ministre de l'éducation qui annonçait officiellement le 1^{er} juillet dernier la création d'un corps unique de psychologues de l'Éducation nationale.

Après plus de 70 ans de psychologie «scolaire» conçue comme une spécialité de la pédagogie, l'Éducation nationale reconnaît enfin le métier de psychologue. Le cursus de formation et le statut des psychologues des écoles seront bientôt en adéquation avec ceux des autres psychologues travaillant dans les fonctions publiques ou ailleurs. C'est un pas très conséquent mais le chantier est encore important. Si le décret instituant le nouveau corps devrait être finalisé cette année, il faudra suivre avec attention les principes déjà actés et intervenir pour gagner sur d'autres points. Rémunérations, conditions de travail, règles de mouvement, autant de sujets qui doivent être encore approfondis et précisés. Quant aux contenus et modalités de formation et de concours, tout reste à faire avec la difficulté de mettre en cohérence l'intervention des différents acteurs de la formation. Une formation de qualité de haut niveau universitaire et professionnalisaante sera l'exigence portée par le SNUipp-FSU qui s'est, depuis l'ouverture de ce chantier, engagé dans les discussions avec des demandes et des revendications fortes, issues des discussions avec la profession. Il défend l'idée d'un psychologue travaillant dans l'institution scolaire, non pas seul mais en équipe RASED et en équipe pluri professionnelle. Les questions des pratiques de la psychologie à l'école et des commandes sociales faites aux psychologues ne sont pas périphériques aux débats en cours, elles sont déterminantes ! La construction de ce nouveau corps nécessite l'implication de tous. C'est en ce sens que le SNUipp-FSU agit à vos côtés.

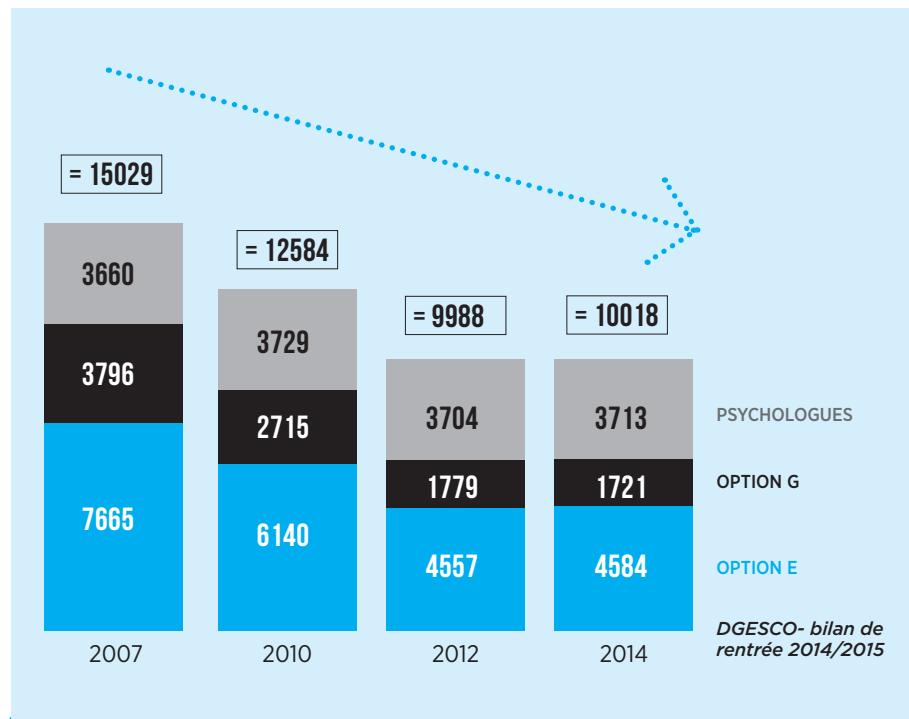
DÉPARTS EN FORMATION

DEPS 2015-2016

103 départs en formation sont prévus pour cette année. Les futurs stagiaires ont été répartis dans les 3 centres de formation spécialisée restant après la fermeture des centres DEPS de Grenoble en 2011 et d'Aix-Marseille en 2012. Ils seront 22 stagiaires à Bordeaux, 27 à Lyon et 54 à Paris. Le nombre de départ en formation DEPS s'est stabilisé depuis 2013 après 10 ans de baisse constante.

Cette promotion devrait être l'avant-dernière. Le ministère a accepté la demande du SNUipp-FSU de maintenir un recrutement DEPS pour 2016-2017 afin d'éviter une année « blanche », entre la parution du décret prévu dans le courant du 1^{er} semestre 2016 et le premier concours de psychologue de l'Éducation nationale annoncé pour juin et qui verra sa 1^{re} promotion certifiée en juin 2018.

Comme le nombre de psychologues en poste est resté stable contrairement au nombre de départs en formation DEPS, le SNUipp-FSU a demandé au ministère un bilan chiffré des psychologues en poste qui n'ont pas le DEPS. Le recrutement direct parmi les professeurs d'école titrés avec un master 2 de psychologie pourrait avoir compensé la baisse des recrutements DEPS de ces dernières années.



RASED

ÉVOLUTION DES EMPLOIS RASED : QUELQUES DONNÉES CHIFFRÉES

Entre la rentrée 2007 et la rentrée 2012, les dispositifs RASED ont perdu plus de 5000 emplois soit 1/3 de leurs effectifs. Si la baisse est enrayer depuis deux rentrées scolaires, il est difficile aujourd'hui de parler d'une relance du dispositif alors que celui-ci connaît pourtant une nouvelle circulaire et des missions redéfinies depuis août 2014.

Le nombre de postes de rééducateurs (maître G) continue de baisser du fait d'un grand nombre de départs en retraite non anticipés notamment par des départs en formation.

Pour la rentrée de septembre, 63 postes RASED ont été créés. Une enquête du SNUipp-FSU après les dernières opérations de carte scolaire indique que 24 postes de psychologues ont été fermés quand 51,50 sont créés à la rentrée, soit un solde positif de 27,50 postes. Le différentiel est positif aussi pour les maîtres E (+ 43,50) quand il est négatif pour les rééducateurs (- 8,50).

sommaire

- P.2: Actualités
- P.3-6: Psychologues de l'Éducation nationale, chantier en cours
- P.7: Actualités
- P.8: Université d'automne du SNUipp-FSU

ours

SNUIPPINFOS

Publication nationale trimestrielle du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC
CPPAP 0919 S 05288 ISSN 0183-0244

128 boulevard Blanqui, 75013 Paris
 01 40 79 50 00 | snuipp@snuipp.fr

DIRECTEUR DE PUBLICATION:

Jean-Pierre Clavere

RÉDACTION: Aline Becker, Véronique Brune, Françoise Dalia, Natacha Delahaye, Danièle Marteel.

CONCEPTION GRAPHIQUE & RÉALISATION: Emmanuelle Roncin

IMPRESSION: par nos soins

PRIX DU NUMÉRO: 0,80 €



Psychologues de l'Éducation nationale, chantier en cours



Le processus de création du corps des psychologues de l'Éducation nationale se réalise par étapes. Le SNUipp-FSU a consulté les psychologues des écoles sur les propositions faites par le ministère. Tour d'horizon du chantier et retour d'enquête.

CHANTIER MÉTIER, LES FONDATIONS

Après la rédaction des missions des psychologues des écoles et celles des COPsy dans des groupes de travail différents, le ministère a ouvert les discussions avec les organisations syndicales représentatives sur la formation, le recrutement, l'architecture du corps et les obligations de service. Les grandes lignes et les principes ont ainsi pu être actés :

- regrouper les deux métiers en respectant les spécificités de chacun liées aux missions et au niveau de scolarité
- favoriser le travail de coordination et de liaison entre psychologues du 1^{er} et du 2nd degré en particulier à l'intérieur du futur cycle 3, au moment du passage CM2-6^e, sans modifier les terrains d'intervention de chacun.
- compléter la formation universitaire lors de l'année post concours dite « *de stagiarisation* » par des temps de formation sur les aspects théoriques et professionnels liés à l'exercice de la psychologie dans le système scolaire (champs de la psychologie, articulation théorie-pratiques, formation au travail en équipe et préparation à la prise de fonction, connaissance du milieu scolaire (organisation, structures et dispositifs, programmes, démarches d'apprentissage...).

Des points ne sont pas encore réglés (nomination du psychologue stagiaire, carte des centres de formation spécialisée, évaluation des psychologues, définition des dispositifs d'aide à la préparation du concours interne). Le SNUipp et le SNES-FSU continuent de demander une revalorisation salariale qui tienne compte de l'élévation du niveau de recrutement.

Avant la discussion sur le décret, le SNUipp-FSU a demandé la mise en place rapide de 2 groupes de travail, l'un sur la formation (contenus, épreuves de concours, jurys, certifications etc...), l'autre sur le changement de situation statutaire des psychologues en poste (intégration, détachement, mouvement, avancement et carrières selon le statut choisi...).

LE DÉCRET, PREMIÈRE PIERRE DU STATUT

La création officielle du corps de psychologue de l'Education nationale se fera avec le vote du décret, actuellement en cours d'élaboration. Une procédure réglementaire qui passe par la consultation du Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE), un vote au parlement avant que le gouvernement ne le fasse paraître au journal officiel.

Le SNUipp-FSU sera très vigilant sur cette phase très importante du processus car les choses seront instituées pour plusieurs années avant de pouvoir en modifier certains points.

UNE ANNÉE CHARNIÈRE POUR LES PSYCHOLOGUES EN POSTE ?

Le ministère leur propose de choisir le statut de Psychologue de l'EN (intégration directe, sans concours) ou de garder celui de Professeur des École en étant « détaché » dans le corps de psychologue. Le choix statutaire devra être fait « *au plus tard le 30 juin de l'année civile de publication du décret créant le nouveau corps* ». Si le décret paraît au cours du 1^{er} semestre 2016, les délais seront relativement courts. Des informations administratives dans le prochain snuinfos psy.

■ Détail des propositions : www.snuipp.fr/Corps-commun-des-psychologues-de-/

Le SNUipp-FSU consulte les psychologues des écoles: retour d'enquête

À l'issue des discussions dans le cadre du chantier *Métiers*, le ministère a rédigé des fiches de travail en donnant ses arbitrages. Temps de service, rémunération, affectations, inspection: le SNUipp-FSU a consulté les psychologues des écoles sur les propositions du ministère afin de porter leur parole dans les groupes de travail et obtenir une véritable reconnaissance statutaire et salariale de la fonction. 700 psychologues des écoles ont répondu à l'enquête en ligne.

ENTRÉE DANS LE CORPS

Le ministère propose aux psychologues des écoles en poste deux possibilités statutaires, l'intégration directe ou le détachement. 70 % des collègues sont favorables à cette mesure, 20 % ne se prononcent pas et 10 % y sont défavorables.

Les règles de mutation (mouvement inter et intra académique) seront modifiées. 80 % des sondés sont favorables à la demande du SNUipp-FSU d'une priorité départementale pour les personnels, en particulier pour les psychologues non titulaires.

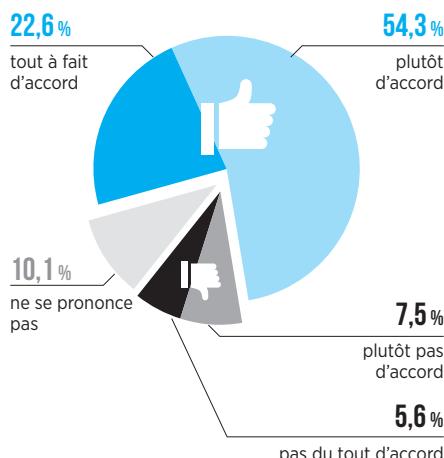
GRILLE INDICIAIRE

Les propositions ministérielles:

- Le nouveau corps comprendra une classe normale et une hors classe selon une grille indiciaire identique à celle des PE et certifiés.
- L'intégration ou le détachement dans le nouveau corps se fera à égalité de grade et d'échelon.
- Les droits à retraite pour les instituteurs ayant effectué 15 ans de services actifs seront maintenus.
- Le taux de promotion à la hors classe sera augmenté progressivement pour s'aligner sur celui du 2nd degré. Dès la création du corps, il sera de 5,5 %

(4,5 % actuellement pour les PE) pour permettre l'accès à la hors classe de tous les psychologues du 1^{er} degré qui sont au 11^e échelon.

■ Pour les nouveaux recrutés, le début de carrière sera accéléré avec un recrutement à l'indice correspondant au 3^e échelon.

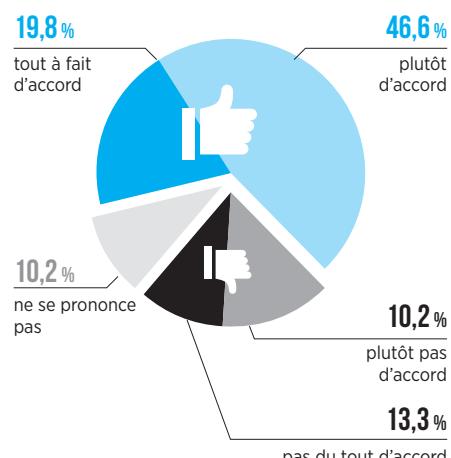


77 % des psychologues sondés voient de façon positive ces mesures concernant les carrières et en particulier la possibilité pour tous de terminer à la hors classe.

MISSION DÉPARTEMENTALE DE PSYCHOLOGUE COORDONNATEUR

La proposition ministérielle: le ministère envisage la création d'une mission départementale de psychologue coordonnateur pour le 1^{er} degré, sans statut hiérarchique.

La création d'une mission départementale de psychologue coordonnateur reçoit quant à elle un accueil majoritairement favorable avec 66 % d'accord sur cette proposition. Concernant les missions attachées à cette coordination, parmi une liste de 12 propositions, les psychologues voient comme premières priorités le recensement des besoins de formation et la contribution à l'élaboration de la formation continue, l'accompagnement des psychologues nouvellement nommés, la coordination du tutorat des psychologues stagiaires ou encore la participation à la mise en place des cellules de crises. En revanche, ils sont très fortement opposés à ce que ces référents soient habilités à donner des instructions aux psychologues ce qui leur conféreraient un statut hiérarchique.



LE CALENDRIER

2014-2015
premières discussions sur le corps de psychologue de l'Éducation nationale

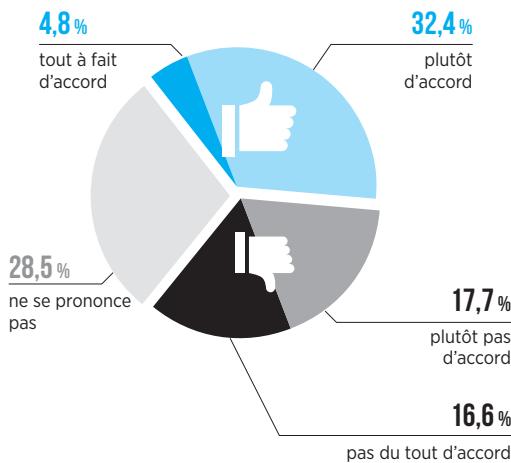
2015-2016
écriture du décret instituant le corps

2016-2017
dernière promotion DEPS

Juin 2017
1^{er} concours de psychologue de l'EN

ÉVALUATION

La proposition ministérielle :
le ministère annonce un chantier sur l'évaluation des personnels de l'Éducation nationale. Dans l'attente des évolutions possibles, il propose que la note soit attribuée par le recteur, sur proposition de l'IEN de circonscription.



Beaucoup d'interrogations demeurent sur le passage d'une gestion départementale à une gestion académique, notamment sur les conditions d'affectation ou d'inspection. Les avis restent très partagés sur le maintien des modalités d'évaluation par l'IEN en attendant une révision de la procédure dans le cadre d'un chantier spécifique. Plus de 37% sont d'accord avec cette proposition, 34,5% ne sont pas d'accord et 28,5% ne se prononcent pas.

TEMPS DE SERVICE

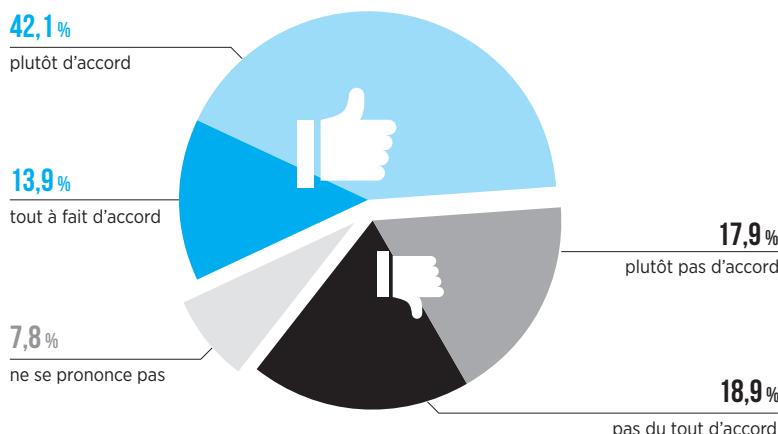
Les propositions ministérielles :

Pendant la durée de l'année scolaire (36 semaines) :

- 24h hebdomadaires dans l'emploi du temps dédiées à l'exercice des missions définies dans le cadre du groupe de travail RASED;
- 4h hebdomadaires sous la responsabilité des agents pour l'organisation de

leur activité;

- le temps de service restant est consacré en outre, sous la responsabilité des agents, à l'ensemble des missions associées : secrétariat administratif et tenue des dossiers, rédaction des écrits psychologiques, préparations des bilans et des réunions de synthèse, activités d'étude et de recherche.



Plus de la moitié sont d'accord avec une organisation du temps de service réparti en 24 heures hebdomadaires pour exercer leurs missions, auxquels s'ajoutent quatre heures hebdomadaires sous leur responsabilité et à leur libre disposition (hors emploi du temps) pour organiser leur activité. Beaucoup expriment la nécessité d'une souplesse d'emploi du temps pour l'organisation de leurs missions. Ils sont également 55% à demander à ce que les heures de synthèse en RASED soient incluses dans les 24 heures inscrites à l'emploi du temps.



CE QUI EST IMPORTANT POUR LE SNUIPP-FSU

■ le développement de la formation continue et le travail d'échanges et de réflexion professionnelle entre collègues, en dehors de toute stratégie évaluative de « performance » ou d'imposition de procédures ou de pratiques définies en dehors d'eux

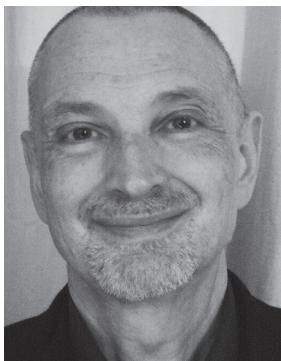
■ la collégialité et la transparence dans les instances ou les groupes de réflexion où sont représentés les psychologues (CDOEA, MDPH, TSL, précocité, famille-école....)

Le SNUipp-FSU est opposé à la création d'un corps de « conseillers techniques psychologues » avec concours et statut particulier, ce qui conduit obligatoirement à l'instauration d'une nouvelle strate administrative qui brouillerait les places de chacun, sur le terrain et dans la chaîne hiérarchique.

PSYCHOLOGUE « RÉFÉRENT » OU PSYCHOLOGUE COORDONNATEUR ?

Dans les départements, le travail de représentation qui se fait de manière tournante et qui sert de base à des échanges professionnels doit être maintenu. Il ne doit pas s'effacer au bénéfice d'une délégation de représentation à une seule personne, au risque de voir la fonction se rapprocher d'une fonction administrative non porteuse des réflexions et des prises de position de la profession.

Pour le SNUipp-FSU, la mission de coordination qu'il reste à préciser devra être créée sur des moyens nouveaux, sans redéploiement des moyens existants sur le terrain. « Psychologue coordonnateur », oui; « psychologue référent » c'est non !



entretien avec

SERGE TISSERON, psychiatre et docteur en psychologie, a écrit de nombreux ouvrages consacrés aux enfants et aux diverses formes de relations entretenues avec les images et les écrans.

Naître à l'empathie : le Jeu des 3 Figures

En quoi consiste le jeu des trois figures ?

Le Jeu des trois figures (ou J3F) est une activité de jeu théâtral qui peut être pratiquée dès la maternelle. Ce nom a été choisi en référence aux trois figures existant dans la plupart des jeux des enfants : l'agresseur, la

.....

LE JEU DES TROIS FIGURES REMPLIT PLUSIEURS OBJECTIFS AUTOUR DU LANGAGE, DE LA SOCIALISATION, DE L'ÉCRIT, DU CORPS.

.....

victime et le tiers (simple témoin, redresseur de torts ou sauveur). En pratique, l'enseignant propose une fois par semaine et en demie classe de «*jouer comme au théâtre*». Une image de départ, retenue par le groupe à partir des images vues à la télévision, au cinéma, ou dans les films, est ensuite décontextualisée par l'enseignant qui en retient les traits essentiels. L'anecdote simplifiée sert ensuite de point de départ pour construire une histoire ensemble. Chaque action est accompagnée des paroles correspondantes et de la désignation des émotions éprouvées. Enfin, l'histoire construite est proposée au jeu. Les volontaires s'engagent à jouer successivement tous les rôles.

Quels sont les objectifs du jeu ?
Le J3F remplit plusieurs objectifs autour du langage, de la socialisation, de l'écrit, du corps... ainsi que

quatre fonctions souvent ignorées en classe maternelle, comme : une pré éducation aux images en permettant aux enfants de prendre du recul, un apprentissage du «*faire semblant*», la lutte contre les stéréotypes de genre, et enfin, il invite les enfants à s'imaginer dans chacune des postures d'une situation agressive et réduit la tentation de la violence en encourageant la capacité d'empathie, et cela sans stigmatiser aucun enfant.

Comment les psychologues de l'EN s'inscrivent-ils dans le J3F ?

Le rôle des psychologues est essentiel pour réduire les souffrances psychiques qui peuvent entraver les apprentissages. La formation au J3F demande un engagement sur une

année : une journée de présentation du dispositif par Serge Tisseron, puis 3 journées de supervision après une période de 6 mois d'expérimentation sur le terrain. Les psychologues peuvent ensuite à leur tour former les enseignants dans le cadre du PAF.

Quels sont les effets du J3F ?
L'efficacité du J3F a été démontrée par deux études. Les enseignants constatent une meilleure organisation spontanée des jeux collectifs, la réapparition en cours de récréation d'activités de «*faire semblant*», un meilleur climat scolaire en fin d'année, et un très fort renforcement de la tendance des élèves victimes à s'en plaindre auprès des adultes de référence.

■ Pour en savoir plus : www.sergetisseron.com

TÉMOIGNAGE DE D. MARTEEL, PSYCHOLOGUE DANS LE DÉPARTEMENT DU NORD

J'ai mis en place le J3F dans une classe de grande section, chaque semaine de janvier à juin. Les enfants ont rapidement intégré le protocole proposé et ce, avec beaucoup d'enthousiasme. Outre les objectifs décrits par Monsieur Tisseron, la phase de création théâtrale permet d' observer comment se construisent les échanges interpersonnels dans le groupe, la position hiérarchique et les fonctions des uns et des autres (leaders, boucs émissaires). Par la suite, jouer ensemble contribue à instaurer une dynamique de collaboration renforcée par le fait que chaque acteur est dans l'obligation de jouer successivement tous les rôles pour se «*mettre à la place de l'autre*». Ce travail est très difficile pour certains enfants de maternelle : construire du sens à partir des images, mettre en mots et prendre la parole, construire un récit, écouter l'autre ne vont pas de soi. Identifier des émotions et les exprimer par le jeu non plus. Des positions défensives peuvent compliquer le processus : Xavier, 5 ans, qui est resté muet pendant plusieurs mois, prend enfin la parole : «*je regarde des films de zombies mais j'ai pas peur*»... La pratique du J3F nécessite donc d'y consacrer du temps mais aider les enfants à «*naître à l'empathie*» me paraît hautement salutaire au sein d'une école qui place encore trop souvent les enfants/élèves en concurrence et rend d'autant plus compliqué le «*vivre ensemble*».

PARCOURS DE SCOLARISATION

LES CLIS C'EST FINI, PLACE AUX ULIS

Les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire constituent désormais les dispositifs pour la scolarisation des élèves, quel que soit le niveau d'enseignement (Ulis écoles, Ulis 2nd degré). Le fonctionnement en dispositif est étendu au 1^{er} degré et la typologie des « *troubles* » a été modifiée. L'apport des RASED et des psychologues, en dehors des équipes de scolarisation (ESS), n'est plus mentionné dans la circulaire qui vient de paraître, bien qu'il le soit dans la dernière circulaire RASED du 18 août 2014. Il est pourtant reconnu que les RASED participent au quotidien à la réflexion sur le fonctionnement pédagogique, les groupes d'apprentissage et d'appartenance, la place de chacun dans le processus d'inclusion scolaire. Celui-ci ne peut se réduire à une somme de parcours individuels de scolarisation, dont le coordonnateur serait seul responsable. Réfléchir aux dispositifs et aux actions mis en place pour développer « *l'école inclusive* » relève d'un travail en équipe au sein de l'école. Le SNUipp-FSU veillera à ce que les psychologues et les enseignants spécialisés du RASED y participent réellement.

■ *Circulaire n° 2015-129 du 21-08-2015*
(BOEN n°31 du 27-8-2015)

RÉPERTOIRE ADELI

INSCRIPTION INDIVIDUELLE POUR TOUS LES PSYCHOLOGUES

Quels que soient leurs secteurs d'activité, les psychologues doivent s'inscrire sur la liste légale des psychologues, établie par l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui recense des informations personnelles et professionnelles (état civil, situation profession-

FRAIS DE DÉPLACEMENT TOUJOURS LA PÉNURIE

Le budget consacré aux remboursements des frais de déplacement est très insuffisant, avec un remboursement moyen annuel par personnel RASED de 438 €. Ces crédits n'ont cessé de diminuer. Dans l'académie d'Orléans-Tours, un psychologue qui bénéficiait de 800 € de remboursement en 2008-2009 n'a eu droit qu'à 230 € en 2014-2015, soit une baisse de 72%!

Le SNUipp-FSU demande une augmentation significative des crédits consacrés au remboursement des frais de déplacement prenant en compte les besoins réels des personnels, ainsi qu'une gestion transparente sur le plan académique et départemental. Les crédits sont globalisés puis répartis bien souvent dans l'opacité au sein des circonscriptions. Le SNUipp-FSU interpelle régulièrement l'administration pour exiger la transparence et l'augmentation des crédits affectés au fonctionnement des RASED. Il demande que tous les personnels amenés à se déplacer soient remboursés de l'intégralité de leurs frais réels, y compris pour leurs déplacements au sein d'une communauté urbaine ou d'une agglomération. Il demande aussi que le taux kilométrique gelé depuis 2006 soit revalorisé.

INDEMNITÉS KILOMÉTRIQUES

	MOINS DE 2000 KM	DE 2001 À 10 000 KM	PLUS DE 10 000 KM
Véhicule de 5ch et +	0,25	0,31	0,18
6 et 7 ch	0,32	0,39	0,23
8ch et +	0,35	0,39	0,25

arrêté du 3 juillet 2006

DÈS LA RENTRÉE

NOUVELLES INDEMNITÉS REP ET REP +

NOUVEAU MONTANT

REP	REP+
	
1 734 € / AN 144,5 € / mois	2 312 € / AN 192,6 € / mois

QUI LA TOUCHE ?

Elle est versée à tous les enseignants des écoles classées en REP ou REP+ au prorata du temps de service effectué dans ces écoles ou SEGPA. Ce sera le cas pour les remplaçants et les personnels RASED.

nelle, activités exercées). Ce répertoire, consultable par tout usager (parent, professionnel, citoyen ...), permet de vérifier la non usurpation de titres et de contacter les professionnels en cas d'urgence.

L'inscription est individuelle et dépar-

tementale. Elle doit être faite auprès de la délégation territoriale de l'ARS, sur la base des originaux des diplômes. Un numéro est attribué à chaque psychologue.

■ *Arrêté du 27 mai 1998 - Journal Officiel du 17 juillet 1998.*

Pourquoi se syndiquer ?

Se syndiquer au SNUipp-FSU, c'est choisir de soutenir une démarche collective de défense des personnels et de transformation de l'école et de la société, dans le sens d'une plus grande justice sociale. C'est aussi participer à des actions syndicales pour se faire entendre et porter des revendications avec les enseignants des classes et spécialisés, RASED, AESH, directeurs. Le SNUipp, c'est le pari d'un syndicalisme pluri-catégoriel, à l'image du travail sur le terrain.

Au niveau national, le Snuipp-FSU s'est doté d'un collectif de psychologues composé de 14 collègues qui suivent l'actualité pour les psychologues, préparent et organisent les rencontres dans les départements. Parmi eux, Natacha Delahaye (51) et Françoise Dalia (64) en assurent l'animation et participent à l'équipe nationale du SNUipp-FSU.

Au sein de la FSU est mis en place un groupe de travail transversal des psychologues des différents secteurs (justice et pénitentiaire, collectivités territoriales, Éducation nationale, pôle emploi). Les échanges et la réflexion sur le métier de psychologue débouche sur des publications et un colloque annuel.

■ *La cotisation syndicale est déductible de vos impôts à 66 %. Alors n'hésitez plus et adhérez en contactant la section du SNUipp-FSU de votre département : snuXX@snuipp.fr*



UNIVERSITÉ D'AUTOMNE DU SNUIPP-FSU

C'est du 16 au 18 octobre que se tiendra la 15^e université d'automne du SNUipp-FSU. Personnalités du monde de la recherche et enseignants des écoles y partageront expertise et réflexion professionnelle pour faire avancer une école en quête de réussite pour tous les élèves.

L'historien Benjamin Stora ouvrira les débats sur ces jeunes qui ne se reconnaissent plus dans les valeurs de la République. L'école face aux traumatismes sera questionnée par Hélène Romano, psychologue, tandis que

Sylvie Cèbe et Serge Thomazet montreront que gagner le pari d'une école inclusive est une affaire de métier(s). Bernard Jumel docteur en psychologie abordera lui les «*troubles*» des apprentissages avec un regard critique sur les déficits d'attention.

Philippe Meirieu, spécialiste reconnu de l'École rappellera que la «*refondation*» s'imposait mais analysera aussi les raisons de la déception palpable de ses acteurs.

■ *Inscriptions en ligne sur snuipp.fr*



colloque FSU

LA PRÉVENTION : UN OBJET AMBIVALENT POUR LES PSYCHOLOGUES ?



Tel était le thème du 3^e colloque des psychologues de la FSU qui s'est déroulé à Paris les 11 et 12 juin dernier. 160 personnes y ont participé et échangé sur l'exercice professionnel et les ressources collectives pour développer une réelle prévention prévenante. Les compte-rendus des conférences et des débats paraîtront dans une prochaine publication. Déjà sur les rails, le prochain colloque : les 16 et 17 juin 2016. À vos agendas.

L'AFPEN en congrès

TOUS LES 2 ANS : C'EST CETTE ANNÉE !

L'AFPEN, association française des



psychologues de l'éducation nationale, nourrit la réflexion sur le métier, la formation et les conditions de travail, par ses échanges et ses contributions. Cette année, pour son 24^e congrès national, elle posera la question de la place des rêves de l'enfant, dans le monde actuel et en particulier dans l'école. «*L'enfant, entre rêve et réalité(s)*», quel accueil lui réservons-nous ? Comment l'aider à se constituer comme sujet ? À quoi rêvons-nous pour eux, enfants d'aujourd'hui, adultes de demain ? Des conférences et des débats en perspective et un anniversaire à fêter : les 70 ans de la psychologie à l'école.